

DELIBERATION N° 93/09-12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/  
AGENT DE MAITRISE

*Monsieur REMY, Adjoint délégué au personnel, informe l'Assemblée de la réussite de Monsieur GUYOT Bruno au concours d'Agent de Maîtrise.*

*L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude appelle une modification de situation.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- d'accorder à Monsieur GUYOT l'avancement au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 1er Juillet 1993.*
- de créer un poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1er Septembre 1993.*
- de supprimer un poste d'agent technique principal.*
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1993.*